

Eben met en garde contre France Bureautique Service

Veiller à maintenir entre ses membres des pratiques concurrentielles loyales et le respect des usages de la profession, tel est le rôle de la fédération, rappelle Eben (voir aussi notre rubrique « Manifestations »), qui vient d'alerter la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) sur les pratiques commerciales utilisées par la société France Bureautique Service (FBS), dénommée aussi France Copy Gros ou encore FCG, située à Montreuil (Seine-Saint-Denis). « Ces pratiques nous semblent peu conformes aux usages de la profession, écrit la fédération dans un communiqué. En effet, nous avons constaté que cette société démarché des PME et leur propose une offre commerciale leur permettant de réaliser des économies substantielles sur leurs achats bureautiques, soit en achetant directement chez eux à leurs prix coûtants (...) soit par le simple fait que le client sera en mesure de connaître les prix coûtants confidentiels de revendeurs bureautiques grâce à l'accès à leurs sites et à un lien spécifique rassemblant les principaux catalogues bureautiques de leurs partenaires grossistes. Pour ce faire, FCG fait souscrire au client une adhésion à un contrat bureautique dont le montant total sur cinq ans reviendra à la somme forfaitaire et définitive de 36400 euros! FCG demande aux entreprises contactées de verser un escompte de 30 % pour paiement par prélèvement Sepa interentreprises et de joindre un RIB. De surcroît, sur son site internet www.fbs93.com, cette société fait référence à un grossiste que nous avons contacté et qui nous a confirmé n'avoir aucune relation commerciale ni avec FCG, France Copy Gros ni même FBS... Quelques clients de nos adhérents ont été démarchés par cette société, c'est la raison pour laquelle la fédération tient à informer ses adhérents de ces pratiques peu scrupuleuses et non conformes aux usages et à l'éthique de la profession. La fédération Eben préconise également à ses adhérents de mettre en garde leurs clients. » (Dépêche parue le 13/4 sur pnpapetier.com)